

Tollé de la société civile face au déclassement du parc des Virunga

Congo-Kinshasa Des portions du parc, inscrit au patrimoine de l'humanité, seront-elles déclassées pour du pétrole ?

Le gouvernement congolais examine un projet autorisant l'exploitation pétrolière dans deux parcs classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Un comité interministériel doit prochainement se prononcer sur deux notes adressées au gouvernement à cet effet, le 28 mars, par le ministre des Hydrocarbures, Aimé Ngoi Mukena.

Ce dernier propose la déclassification de la totalité du bloc 4 du Graben Albertine (soit 1 320,75 km²) et d'une partie du bloc 5 (400 km²), représentant 21,5 % de la surface du parc national des Virunga, le légendaire parc Albert, sanctuaire des gorilles de montagne. Le ministre propose aussi de déclasser 2,767,5 km² soit 8,6 % de la superficie du parc de la Salonga, plus vaste que la Belgique.

Pollution du bassin du Nil

Dans une déclaration publiée le 4 mai, 19 organisations de la Société civile et des Forces vives du Nord-Kivu se disent "scandalisées" par ce projet. "Nous ne cesserons jamais de rappeler que les activités liées à l'exploitation du pétrole présentent les risques suivants : [...] c'est un écosystème très fragile et très vulnérable, [...] face à toute forme de pollution surtout par les hydrocarbures et dont les effets sont connus par tous, à savoir, la destruction de la biodiversité en général, la pollution de l'eau du bassin du Nil", indique la déclaration.

Celle-ci rappelle que le parc des Virunga est "une zone de nidification des oiseaux migrateurs venus du monde entier" et "une zone stratégique en tant que bouclier contre le changement climatique".

De surcroît, la société civile s'inquiète de la menace sur l'existence des tourbières du parc de la Salonga que fait planer l'exploitation pétrolière. A l'instar de Greenpeace, selon qui ces tourbières sont déjà menacées par l'activité des compagnies forestières.

Le président Kabila semble déjà avoir choisi

Les ONG sont en désaccord avec l'argumentaire économique du ministre selon qui l'exploitation d'une ressource pétrolière de 6,75 milliards de barils dans les deux parcs rapporterait 7 milliards de dollars de revenus additionnels au budget de l'Etat.

Elles estiment sur base d'études, notamment financées par le WWF, que la valeur économique du parc offre la garantie de revenus annuels pérennes de 1,1 milliard de dollars et de 45 000 emplois.

Tout en considérant "délirantes" les propositions du ministre des Hydrocarbures, un spécialiste de la conservation confié à "La Libre Belgique" qu'à son avis, le projet ne passera pas la rampe. Cela dit, il est potentiellement dangereux.

Car les rebelles Mai Mai, déjà impliqués dans la pêche illégale sur le lac Edouard, aux confins du parc des Virunga, pourraient s'engouffrer dans les espaces abandonnés par les écogardes de l'Institut congolais pour la conservation de la nature. En effet, les sociétés de sécurité privées engagées par les compagnies pétrolières n'ont pas vocation à protéger la faune et la flore.

Cette même source veut croire que le Comité interministériel qui doit encore se réunir va rejeter la proposition du ministre des Hydrocarbures en raison de l'opposition de son collègue de l'Environnement, Amby Ambatobe. Moins optimiste, un autre spécialiste de la conservation estime qu'Ambatobe est sur un siège éjectable et ne fait pas le poids face à Ngoi Mukena, proche du Président.

Plusieurs éléments augurent d'ailleurs de la volonté politique d'exploiter le pétrole des parcs. Le président Kabila a signé le 1^{er} février dernier une ordonnance approuvant le contrat de partage de production entre la RDC et la co-entreprise formée par la Société nationale des hydrocarbures du Congo (Sonahydroc) et la Compagnie minière du Congo, de l'homme d'affaires grec Adonis Pouroulis, lui permettant d'entamer ses activités sur les blocs 1 et 2 de la Salonga.

Juridiquement bétonnée

En septembre 2017, la lettre Africa Energy Intelligence de Paris a révélé que la Sonahydroc, avait signé un "accord de principe" pour la réattribution du bloc V du Graben Albertine, empiétant sur le parc des Virunga, à la société Oil Quest International.

La partie de bras de fer n'est donc pas gagnée pour les défenseurs de l'environnement, car Aimé Ngoi Mukena a bétonné sa démarche au plan juridique. Dans sa note au gouvernement, il rappelle que la loi

du 1^{er} août 2015 sur les hydrocarbures prescrit que *“pour cause d'utilité publique, un décret délibéré en conseil des ministres peut autoriser les activités d'exploration”* dans les parcs. En outre, écrit le ministre, la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial de 1972 admet la possibilité d'exploitation dans les parcs nationaux. Enfin, la législation congolaise autorise la révision unilatérale des accords instituant les aires protégées si l'intérêt national l'exige.

Plus que juridique, le débat est désormais d'ordre politique, écologique et économique. Mais le mandat des députés censés le conduire a expiré fin 2016...

François Misser

7

milliards de dollars

C'est ce que rapporterait au budget de l'Etat l'exploitation du pétrole dans les parcs des Virunga et de la Salonga.

Deux touristes enlevés près du parc des Virunga

Congo-Kinshasa Deux Britanniques détenus avec leur chauffeur. Une rançon exigée.

C'est à 10h, vendredi matin, que l'administration du parc des Virunga (Nord-Kivu, à l'est du Congo-Kinshasa) a été prévenue d'une attaque qui a fait un mort – un ranger du parc – et une blessée, une de ses collègues, tandis que trois personnes étaient enlevées.

L'embuscade, selon les informations de *“La Libre Belgique”*, serait survenue sur la route entre Kibati (point de départ pour le volcan Nyiragongo) et Kibumba, où se tient un grand marché.

Le Foreign Office a annoncé dans la journée que les personnes enlevées étaient deux Britanniques – apparemment un homme et une femme – et leur chauffeur congolais. Il s'agirait de touristes qui semblaient se diriger vers le parc des Virunga. Selon le site du *“Daily Mirror”*, une rançon de 200 000 dollars serait réclamée.

L'industrie du rapt

Le Nord-Kivu est le théâtre, en particulier depuis

la fin 2016, d'un nombre grandissant d'enlèvements, frappant des familles congolaises même modestes. Lorsque celles-ci ne peuvent trouver l'argent réclamé pour la rançon, les bandits s'en prennent à

Il s'agirait de touristes en route vers le parc. Une rançon de 200 000 dollars serait réclamée.

la victime sans pitié, allant jusqu'à la tuer, y compris lorsqu'il s'agit d'enfants. Parfois les bandits acceptent de négocier le montant de la rançon.

Pour la majorité des Nord-Kivutiens, c'est la crise économique qui est à la base de ce phénomène. *“Le Nord-Kivu souffre en effet considérablement de la diminution de l'argent en circulation depuis les restrictions imposées par les Occidentaux à la vente des minerais de la région sous prétexte d'empêcher le financement des groupes armés”*, a indiqué à *“La Libre Belgique”* un membre de la société civile de Goma. *“Ces groupes armés existaient avant l'exploitation des minerais. En revanche, depuis l'imposition de ces restrictions, on ne voit plus de progrès matériels dans les localités de la région – Walikale, Masisi, Rubaya, Minova, Nyabibwe, Numbi, Kalungu – comme auparavant. Les jeunes ne peuvent plus vendre le minerai et n'ont plus d'autre ressource que de se joindre à un groupe armé. Avant, un kilo de coltan se vendait 135 à 150 dollars, aujourd'hui 20 à 30 seulement parce qu'il est ‘sale’ et qu'il faut passer par les pays voisins pour le vendre.”*

En mars dernier, Human Rights Watch et le Groupe d'étude sur le Congo (lié à l'université de New York) indiquaient que la moitié des enlèvements perpétrés au Nord-Kivu donnaient lieu à des demandes de rançon et que la majorité des raptés avaient lieu dans le parc des Virunga.

Plusieurs prêtres ont été victimes d'enlèvement ces derniers mois. Certains de ces raptés sont liés à des conflits particuliers, d'autres s'expliquent par le fait que l'Eglise est une des rares institutions à encore fonctionner au Congo et qu'au regard de la pauvreté commune, elle fait figure de riche.

Marie-France Cros